

La famille Joly de Bammeville*

Les manufactures, cinq générations

Au milieu du XVIII^e siècle, écrit Charles Picard, «les négociants de Saint-Quentin n'étaient pas encore dans l'usage de faire fabriquer les toiles pour leur compte. Ils les achetaient ou ils les commandaient ; l'ouvrier travaillait à ses frais, ou plutôt il était salarié par ceux qui portaient alors le nom de fabricants.» (60)

Il y avait d'autres industriels : les racheteurs, plus connus sous la dénomination picarde de «racateux». Ces intermédiaires parcouraient les villages une partie de la semaine pour acheter à prix débattu les pièces que tissaient dans la cave de leur maison les petits ouvriers. La plupart de ceux-ci récoltaient eux-mêmes leur lin, que filaient leurs femmes et leurs filles. Les racateux venaient ensuite vendre ces pièces aux négociants de Saint-Quentin.

A partir du 15 mars, les bueries se mettaient au travail. On voit encore sur les anciens plans de la ville les bandes alternées de pré et d'eau au sud et à l'ouest de l'agglomération.

«On jette les toiles dans des vaisseaux pour les faire tremper, ce qui ôte la grosse ordure et les prépare à pouvoir être travaillées le lendemain par le coulage et leur exposition sur le pré.» écrit Dumoustier de Vastre.

« en effet, les linons et les batistes étaient blanchis au moyen de lessives répétées, faites avec des soudes, des potasses, védasses et cendres qui venaient des provinces du nord. On employait aussi des cendres de tabac. Du coulage ils passaient ensuite sur le pré, où après chaque savonnage par les «bueresses», ils étaient arrosés ; puis ils recevaient un bain de lait (61) après lequel ces tissus étaient mis au bleu. Lorsque le blanc était parfait, le blanchisseur les faisait remettre avec beaucoup de soin aux commerçants qui les conservaient en magasin en attendant la demande ou la vente. Quand les marchandises étaient vendues, elles recevaient avant l'expédition la dernière opération de l'apprêt, suivant le pays et la consommation auxquels elles étaient destinées. Il y avait l'apprêt de Normandie, l'apprêt aux fers, etc...» (60)

La plupart des manipulations de la toile était à Saint-Quentin depuis le XVII^e siècle aux mains des protestants, les Crommelin, de Joncourt, Dumoustier puis Cottin, Fizeaux, Joly etc.

En 1734, l'Intendant d'Amiens écrit à Orry, Contrôleur Général des Finances : «La manufacture de Saint-Quentin est peut-être celle de tout le royaume qui lui coûte le moins et qui lui rapporte le plus.»

* (Deuxième partie) - La première partie a été publiée dans les Mémoires de la Fédération t. XXIX (1984), p. 105 à 136.

(60) Picard (Charles), Saint-Quentin, son commerce, ses industries. Saint-Quentin, Jules Moureau. 1865. p. 228 T. 1

(61) Cet emploi du lait était très impopulaire, car une forte demande en faisait hausser le prix.

Samuel Joly vint se fixer à Saint-Quentin en 1705. Orphelin lui-même, sa famille avait été fort éprouvée par la révocation de l'Edit de Nantes. Depuis 1685 toutes les carrières juridiques et officielles occupées par ses ascendants jusqu'alors étaient fermées aux protestants. Son énergie et le sentiment du devoir à accomplir le sauvèrent. Ne voulant pas, comme beaucoup de huguenots le firent alors, mettre la mer entre lui et sa famille, il émigra en Picardie, province relativement plus paisible, où des parents l'avaient précédé, comme son cousin Pierre Jacques Dumoustier de Vastre, fils de son parrain.

Il arriva donc à Saint-Quentin, la cité industrielle, décidé à suivre la carrière commerciale qui seule en ces temps difficiles s'ouvrait devant lui. Il fonda en 1705 la maison qui porta son nom «Samuel Joly» durant 140 ans, puis celui de ses descendants «Joly frères» durant 44 ans de 1845 à 1889 ; elle occupa cinq générations d'hommes capables et éminents au cours de 184 années d'existence. «Des registres, conservés dans la famille, attestaient dès l'origine, l'importance et l'étendue des affaires pour la fabrication et la vente des tissus de lin, appelés linons et batistes, qui constituaient l'industrie majeure du pays picard.

La supériorité que le jeune Samuel déploya dans cette position si nouvelle pour lui, l'accroissement rapide de sa fortune, la considération personnelle dont il jouissait et par dessus tout l'ardeur et la fermeté de sa foi protestante, le signalèrent à l'envie et à la persécution. Mais, on l'a vu, les protections dont il était entouré à Paris grâce aux anciennes relations de son grand père, lui permirent de passer outre.» (62)

Il épousa en 1718, Marthe Clergeault de Pondartin, dont la famille avait rétabli sa fortune dans la même branche de négoce à Saint-Quentin. Leurs deux fils aînés restèrent dans cette ville près de leur père, qui leur donna un intérêt dans sa maison.

En 1750, dans un acte de société succédant à d'autres sous la raison de commerce «Samuel Joly et fils», le capital est de 180 000 livres, dont 120 000 fournies par le père.

Dans cet acte, ils se louent ensemble de la prospérité de leurs affaires, en rendent grâce à Dieu, lui demandent de leur continuer sa bénédiction et s'engagent à faire des dons aux pauvres après chacun de leurs inventaires, dans un esprit chrétien de reconnaissance et de charité. Il est dit dans un autre article que s'il survenait quelque difficulté à la dite société, «pendant que moy Samuel Joly serai en vie, elles seront terminées et décidées par moy Joly père que nous nommons dès à présent pour notre arbitre.» Celui-ci se réserve de pouvoir prendre 12 000 livres tous les ans pour l'entretien de sa famille et les dépenses du ménage, et ses fils chacun 1 500 livres et en cas de mariage 3 000.

«Avec ces sommes, la maison tenait à Saint-Quentin le premier rang dans l'abondance et le luxe de bon aloi de l'époque.» ajoute Mme Joly (62)

C'est au cours de cette même année 1750 qu'est achetée pour le prix de 25000 livres la maison du numéro 16 rue des Canoniers, qui sera le siège de la société et la demeure de ses propriétaires jusqu'en 1845.

Samuel Joly s'éteint en 1755, âgé de 72 ans. Ses fils continuent les affaires en restant associés. Le 30 avril ils font une balance par laquelle ils constatent un avoir de 860 000 livres dans leur maison de commerce.

(62) Joly (Clémence) née de Neuflyze. Souvenirs du Passé, v. 1865-1888

Un nouvel acte passé en 1765 prévoit le cas du décès de l'un des frères, car Jean Samuel se sait gravement atteint ; il succombe à Paris le 3 octobre 1765.

Par la mort de son frère aîné, Pierre Joly de Bammerville reste seul à la tête de la maison. Aussitôt que l'âge de son fils le lui permet, il en fait son associé, et dès lors, confiant dans son esprit sérieux et dans ses aptitudes, il lui laisse la part active des affaires, se réservant le conseil et sentant d'ailleurs la nécessité de prendre du repos.

La manufacture de Jouy-en-Josas, fondée en 1759 par Christophe Philippe Oberkampf venu de Bavière, se livrait à la fabrication des toiles peintes. Avant de produire elle-même ce tissu, elle en achetait par grosses quantités dans les régions productrices.

En août 1773, Oberkampf essaye des batistes de Saint-Quentin envoyées par Samuel Joly ; mais elles ne le satisfont pas. Il fait retourner en novembre une seconde livraison et réclame en vain une réfaction sur la première. La manufacture angevine de Tournemire avait essayé dès le début de 1769 des batistes picardes, envoyées par Fizeaux.

Le commerce des toiles subit des hauts et des bas, comme en 1771 la prohibition totale de nos toiles et cotons en Espagne. Mais à la veille de la Révolution, on fabriquait à Saint-Quentin environ 160 000 pièces, exportées pour un cinquième dans le monde entier.

Sous la Terreur, toutes les maisons de commerce souffrent grandement. La plupart de leurs chefs subissent les avatars consécutifs aux événements ; beaucoup tels que Joly, Fizeaux, Sarget et bien d'autres sont arrêtés. Ce n'est qu'après Thermidor qu'ils peuvent se remettre au travail.

Le 20 pluviôse an 9 (9 février 1801) Bonaparte passe trois jours à Saint-Quentin. Le 22 il visite «les divers établissements et ateliers de cette fabrique unique en son genre, qui avait procuré à notre ville un commerce si florissant et qui rendait l'étranger tributaire envers la France de plusieurs millions. Avec quel attendrissement ne l'avons-nous pas vu entretenir familièrement nos principaux négociants des moyens de rendre à notre commerce son antique splendeur, descendre dans les humbles ateliers où l'active industrie sert les désirs de l'opulence et de la beauté.» (63)

Samuel Joly fonde alors la succursale de Cambrai, gérée par Boniface jusqu'en 1812, et celle de Saint-Petersbourg, par un reste de défiance contre le gouvernement français.

La paix revenue, après une période très difficile, il fallut innover et ce fut le début des filatures installées dans la ville et à ses abords.

L'extension de la filature et du tissage du coton allait rendre du travail aux anciens tisseurs de linon et de batiste, qui ne trouvaient plus la vente de leurs produits.

Après un essai tenté en 1800 à Saint-Quentin par J.B. Dollfus, de Mulhouse, l'établissement fondé en 1803 à Roupy par Jacques Arpin fut suivi de plusieurs autres. MM. Samuel Joly et fils (en fait c'étaient les deux cousins et leurs fils) firent construire à Saint-Quentin dans les vastes locaux de l'an-

(63) Archives municipales de Saint-Quentin 1 D 14

cien «Gouvernement» une filature de coton avec des machines à bras, dans laquelle était associé Hippolyte Possel. C'était en 1804.

La même année, Oberkampf encourage Samuel Joly à fabriquer en grande quantité des calicots pour l'impression, en largeur de 3/4 et 5/8^e d'aune.

Trois mois plus tard, il précise ses intentions : «Je ne pourrai pas prendre d'engagement de vous acheter aucune quantité déterminée de cette marchandise si vous vous livrez à cette fabrication. Il faut que vous courriez les chances du commerce ; mais je crois pouvoir vous assurer que le placement en est certain, et que pendant longtemps il y aura plutôt concurrence d'acheteurs que de fabricants, quoiqu'il s'en élève beaucoup.» (64)

A la fin de l'été Samuel Joly lui reproche de l'avoir encouragé à la fabrication des calicots, indice que le débouché en reste difficile. «Je ne me rétracte pas de ces encouragements, répond Oberkampf, je suis convaincu que cette fabrication doit donner beaucoup de bénéfices.» Il demande aussi à ses éventuels fournisseurs Joly, J.B. Dollfus et la veuve Namuroy de Saint-Quentin, de se rapprocher de ses conditions de longueur, largeur, poids, finesse de tissu et prix.

Dès 1804, Aimé Joly revient, ses études terminées. Il reçoit de son père une procuration étendue pour aller visiter les affaires éloignées.

L'été 1805, Oberkampf concède à Samuel Joly qu'il est parvenu à un haut point de perfection. Six jours après le décret de prohibition, il lui propose la formule la plus propre à assurer la régularité de ses besoins en toiles : «Un marché de tant de pièces par mois, de qualité suivie, avec dénonciation deux mois à l'avance.»

Le premier marché de 1 000 pièces n° 2 est offert à 50 fr la pièce de 17 aunes de long en 35 pouces de large (65) écrue, payable à trois mois de terme. Il promet en outre de lui prendre plusieurs centaines de différentes qualités s'il réussit à imiter les guinées et les salemoris «de sorte que je ne puis manquer d'être pour vous un fort consommateur, même dans un état de commerce languissant.» Mais il ne saurait être question d'un contrat exclusif, d'autant que «la fabrication des tisserands contrôlés par la famille Joly n'est pas d'une égale finesse. Je voudrais de tout cœur faire de grandes affaires avec vous, mais il faut que je puisse y trouver au moins un avantage égal à celui qui m'est offert par vos confrères.»

Puis il juge suffisant le nombre d'établissements capables de le fournir en calicots tissés en coton de Pernambouc. Aussi pousse-t-il ses bons fabricants, dont La Roche Foucault, Samuel Joly et L. Say, à perfectionner leur fabrication en compte commun «je suis convaincu qu'au moyen de ce vous savez tirer parti des cotons de Louisiane et de Georgie, vous devez y trouver assez d'avantage pour vous encourager. Vous ne faites peut-être pas assez d'attention que cette fabrication étant beaucoup plus prompte que l'autre, on retrouve plus que la différence de bénéfices sur la quantité que l'on peut en faire.» (64)

(64) Chassagne (Serge), Oberkampf, un entrepreneur capitaliste au siècle des lumières. Paris Aubier 1980.

(65) Une aune = 1 m 188 X 17 = 20 m 196
Un pouce = 27 mm 07 X 35 = 0 m 94745

En 1805, ses études terminées, Jules vient à son tour dans les affaires rejoindre son père et son frère aîné Aimé.

C'était alors le centenaire de la maison Samuel Joly et fils.

« A dater de ce moment, les deux frères unis dès leur jeunesse par la plus « profonde affection, vécurent l'un près de l'autre en se complétant l'un par « l'autre.

« Doués d'aptitudes différentes mais d'un mérite égal, leur père exigeait « d'eux beaucoup de régularité, de suite dans leurs occupations et le déploie- « ment de toute leur énergie. Il leur donnait d'ailleurs l'exemple en toutes « choses. La transformation marquée que subissaient les affaires demandait « une direction habile, une surveillance active. Le coton tendait chaque jour à « se substituer au lin dans la fabrication des tissus, et M. Joly de Bammerville « fut un des premiers industriels en France qui, pour filer, employât des « machines. » (62)

Le 25 prairial an 13 (11 juin 1805) les Joly se rendent acquéreurs des terrains et de la blanchisserie d'Isle, sur l'ancien emplacement de l'abbaye située en bas de la ville. Le Petit Étang est à eux, et l'Étang de Haut ainsi que le Moulin Becquerel ; le Moulin Garant, qui fut aux Fromaget, leur appartient dès le 29 fructidor an 13 (16 sept. 1805).

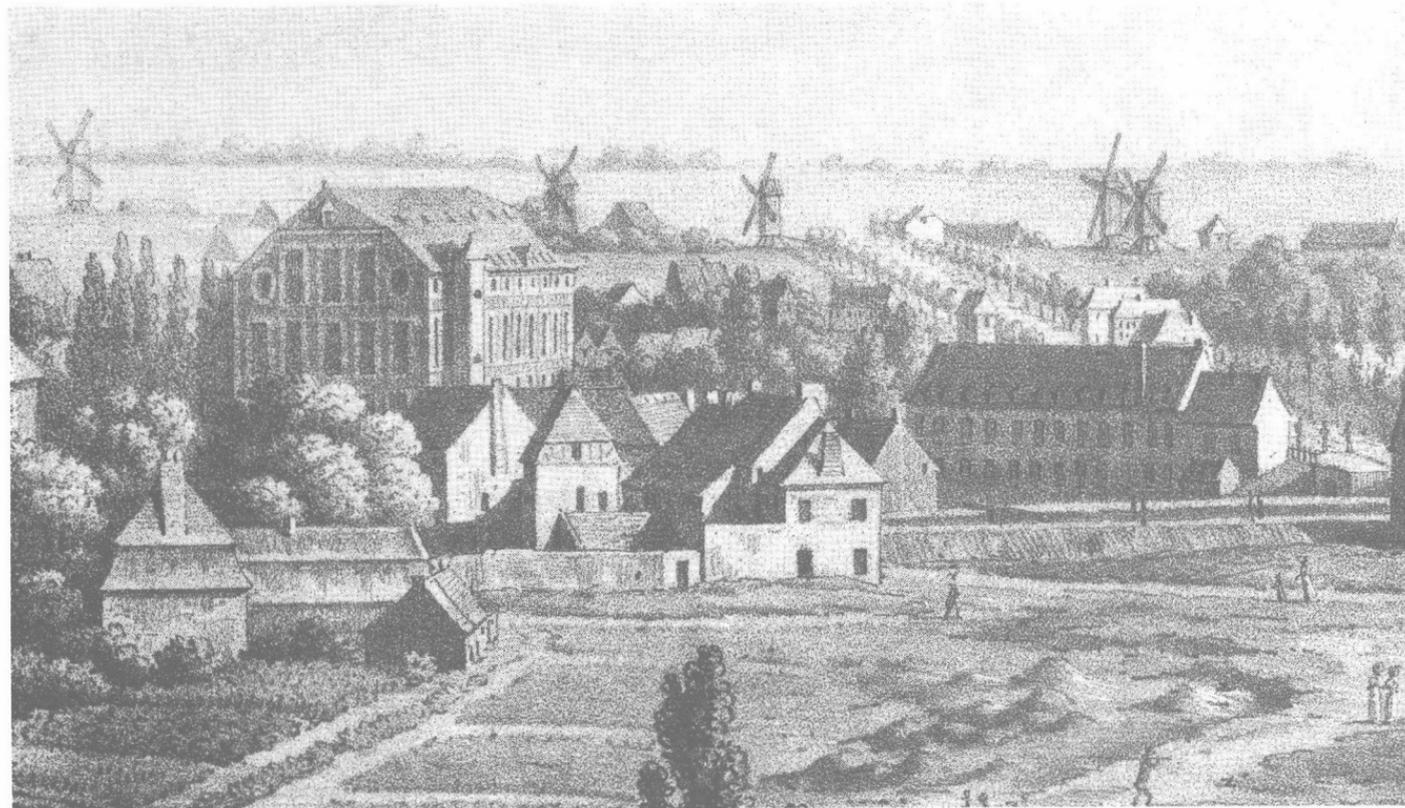
Le 19 décembre 1806, les deux cousins, les deux futurs maires de la ville, échangent avec le gouvernement, par l'agence des travaux du canal, environ deux hectares et demi de part et d'autre ; les Joly donneront différentes portions de la blanchisserie d'Isle, dont une partie de bâtiments à démolir, contre des terrains et bâtisses de la Corne détachée de Vauban. C'est là qu'en 1671 on redécouvrit en creusant les fondations de ce bastion, le puits ou fontaine miraculeuse dont l'eau guérissait les malades, près de la Chapelle de Saint-Quentin en l'Isle.

Lorsque le blocus continental (21 nov. 1806) vint entraver les approvisionnements de coton que fournissaient le Brésil et les États Unis d'Amérique, on fut obligé d'employer ceux de Macédoine, de Castellamare en Italie, de Motril au sud de l'Espagne. A ceux produits par la culture venaient s'ajouter les cotons que de hardis navigateurs y apportaient en forçant le blocus des mers.

L'Empereur accordait aussi parfois, à la faveur de ce que l'on appelait une licence ou permission, l'autorisation d'acheter des cotons en Angleterre et de les faire passer en France. La maison Samuel Joly profita de cette chance favorable avec d'autant plus d'empressement qu'elle venait de terminer ses dernières affaires de batiste et de linon en Russie afin de suivre davantage l'impulsion du moment.

C'est Jules Joly qui fut chargé de la liquidation des comptoirs de St-Petersbourg. Il partit le 28 novembre 1808, âgé seulement de 21 ans, en compagnie de son cousin Isaac Harle, pour remplir cette mission. Mme Joly rapporte le récit très intéressant de son voyage, qui se prolongea jusqu'au 28 août 1809, date de son retour. Il avait en revenant parcouru l'Alsace et visité ses industries.

En 1808 une autre usine de 15 000 broches s'élève à l'entrée du faubourg d'Isle, dite la fabrique Rouge. La Somme fournit un moteur assez puissant



Fabrique Rouge 1808-1841

Lithographie-Album Pingret et Brayer
(Voir note 70)

Filatures de MM. Joly, à Saint-Quentin

pour faire marcher à la fois la filature et les moulins à farine. Les constructions hydrauliques sont des modèles du genre, affirme M. Brayer.

La manufacture du «Gouvernement» abandonnée vers 1806 devait être dans la part de Joly aîné, car il la vendra le 22 décembre 1817 à Tausin-Heron, apprêteur ; ce dernier y fit ouvrir par la suite l'actuelle rue d'Alsace, qui permit de bâtir la future Banque de France et le Lycée de filles.

Toujours en 1808, les filateurs de la ville envoient à Paris les échantillons suivants : Samuel et Jean Joly du n° 89 coton de Naples ; Arpin et fils des n° 100 et 105 coton d'Espagne ; c'étaient les seuls cotons que leur laissait le blocus.

Les Joly font maintenant de grosses affaires avec Oberkampff qui en 1809 leur achète en une seule fois pour 146 819 livres de calicots.

« Pour satisfaire à un courant d'affaires plus considérables avec les imprimeurs d'Alsace, il fallut, après l'établissement des filatures, note Mme Joly de Bammerville, organiser sur une grande échelle la production des toiles, qu'on ne savait alors que tisser à la main. Des contremaîtres furent établis dans différents centres autour de la ville, dans un rayon de douze à quinze lieues. Ils distribuaient les chaînes toutes préparées (ensembles des fils tendus entre lesquels passe la trame) et des cotons pour les trames aux ouvriers groupés autour d'eux dans les campagnes. L'active surveillance qui devait accompagner cette fabrication était toute entière dévolue à Aimé et à Jules qui, tour à tour, faisaient à cheval des tournées d'inspection dans ce champ de travail étendu. Ces courses duraient en général plusieurs jours pendant lesquels ils vivaient au milieu des paysans de la manière la plus frugale et la plus champêtre. Mais ils prenaient tout cela gaiement et n'en trouvaient que plus douce l'hospitalité paternelle. » (62)

En 1810, Feray, gendre du vieil Oberkampff, après la spéculation du coton brésilien, soumissionne les chargements des bâtiments américains séquestrés à San Sébastian et dont la vente était prévue à Bayonne. « Comme l'affaire était un peu forte, (4 000 balles de 300 livres pièce faisant un objet de 4 200 000 l.) je me suis réuni à MM. Samuel Joly et fils, M. Darret de Brionne et P. Cormier fils. » (64) Mais l'opération projetée n'aboutira pas.

A la suite du voyage de Napoléon à Saint-Quentin, le maire Joly de Bammerville écrit le 5 mai 1810 au comte Esteve, trésorier général de la Couronne :

«Son Excellence le duc de Frioul en me faisant part des diverses grâces que Sa Majesté a daigné répandre sur cette ville, m'a prévenu que les ouvriers de mon établissement de filature étaient compris pour huit journées de travail ; il m'a recommandé de vous en faire passer le relevé. J'ai l'honneur de vous le transmettre ci-joint, conforme au registre de cet établissement et se montant à 2 138 fr 50. » (66). Il a noté plus loin : gratification aux ouvriers de ma filature : payé le 5 juillet 1810.

Peu après, le maire Joly écrit au Préfet : «Votre circulaire du 16 de ce mois manifestant l'intention où est Sa Majesté l'Empereur et Roi qu'il soit accordé des prisonniers de guerre espagnols aux cultivateurs et aux manufacturiers qui en feront la demande, je vous prie de me faire connaître si le terme fixé pour les déclarations est irrévocablement expiré. S'il en était encore temps je

(66) Archives Municipales de Saint-Quentin 1 D 14

vous serais obligé de recevoir ma demande pour un nombre de trente à quarante et de bien vouloir me les envoyer le plus tôt possible.» (67)

Ceci confirme que les saignées causées par les guerres avaient entraîné un grave déficit de main d'œuvre.

En avril 1811 Jules Joly part pour l'Italie afin de nouer des relations d'affaires et d'acheter des cotons de Castellamare, toujours à la suite du blocus. Mais le 15 décembre, Samuel Joly de Bammerville, dit Joly-Laval, maire de Saint-Quentin est terrassé en pleine force de l'âge. Croyant visiter Rome à son retour, le 26 décembre Jules Joly est averti de la triste nouvelle et revient à marches forcées les premiers jours de 1812.

Après la disparition du chef de famille, la maison Samuel Joly redevient une société dirigée par Aimé et Jules Joly de Bammerville ; leur mère représente les enfants mineurs, et Julie, mariée en 1813, est représentée par son mari Oberkampf. Les gérants reçoivent un fixe de 3 500 fr chacun. Le capital est de 600 000 fr.

Une deuxième société lui succède, réalisée les 26 Novembre et 16 Décembre 1814, pour neuf ans, jusqu'au 31 décembre 1823. Madame Joly-Laval, Aimé, Jules et Julie Oberkampf participent chacun pour un quart, soit 150 000 fr., le capital étant le même.

En juin 1813, nous apprend M. Dumas, un certain nombre d'ouvriers employés à la grande filature de coton des Joly (probablement la fabrique Rouge) se coalisent pour exiger une augmentation de salaire. Mais les grévistes retournent à leur travail dans la journée même. Cependant le Procureur Impérial n'en poursuit pas moins les auteurs connus, car «leur impunité serait un dangereux exemple pour les fabriques» estime le Préfet. A cette époque le droit de grève était loin encore d'être reconnu. (68)

En 1814 et 1815 les manufacturiers produisent peu de marchandises, ils se préoccupent davantage d'écouler avec le moins de perte possible celles qu'ils ont en magasin. Ils cherchent à liquider les créances de ceux de leurs débiteurs qui déclarent ne pouvoir les payer, ou qui profitent de ce qu'ils n'appartiennent plus à la France pour éviter de se libérer envers eux.

Le décret du 23 avril 1814 sur l'entrée en France des marchandises anglaises causa un grave préjudice à nos fabriques. «Depuis vingt ans l'Angleterre faisait la guerre dans le but de détruire à son profit les manufactures de tout le globe.» (62) Aussi quand les tissus de coton firent irruption derrière les armées ennemies, toutes les affaires furent interrompues. La fabrication étrangère plus économique n'acquittait pas le droit de 1 fr 50 sur les matières premières. Cette situation causa la ruine d'un grand nombre de manufacturiers, dont le célèbre Richard-Lenoir.

Lors de la première occupation alliée, à court d'argent, la manufacture Oberkampf cesse à la fin de janvier d'approvisionner ses tisseurs à façon. Pour ne pas interrompre ses paiements, Oberkampf doit solliciter des avances «en remises et en traites de circulation» de ses alliés Joly de Bammerville. Mais

(67) Archives Municipales de Saint-Quentin 1 D 14

(68) Dumas (Georges) Situation politique, économique et sociale du département de l'Aisne à la fin du Premier Empire, de 1811 à 1813, in Fédération des Sociétés Savantes de l'Aisne, Mémoires Tome VII, 1961, p. 19-36.

pour des avances de trésorerie d'un montant total de 684 000 fr consenties entre le 1^{er} février et le 25 mars 1814, ces derniers exigent un nantissement en marchandises (158 balles de toiles peintes et 20 000 livres poids en filés) d'une valeur de 1 248 370 fr, soit presque le double, «garantie onéreuse autant qu'inutile. (rapporte plus tard Gotlieb Widmer), et qui fut sévèrement jugée parce qu'on aurait pu s'en passer.»

Les marchandises en nantissement sont déposées dans deux étages de la maison de la rue de la Michodière sous-loués aux Joly à cet effet le 26 février.

Les Joly donnent un an à Oberkampf pour les retirer. Mais celui-ci interdit à ses agents de Paris de remettre la clef des lieux «sans un ordre formel de sa part.» Oberkampf emprunte ensuite plus de 500 000 fr, c'est dire dans quelle détresse le plonge l'invasion.

Enfin les troupes s'éloignent et la manufacture rouvre ses portes le 1^{er} Mai 1814. Le lendemain de la signature du traité de Paris Oberkampf communique aux Joly les conditions de vente de ses filés «pour être convertis en calicots», une nouvelle formule de tissage à façon, qui permet de payer la façon en filés pour les deux tiers de sa valeur.

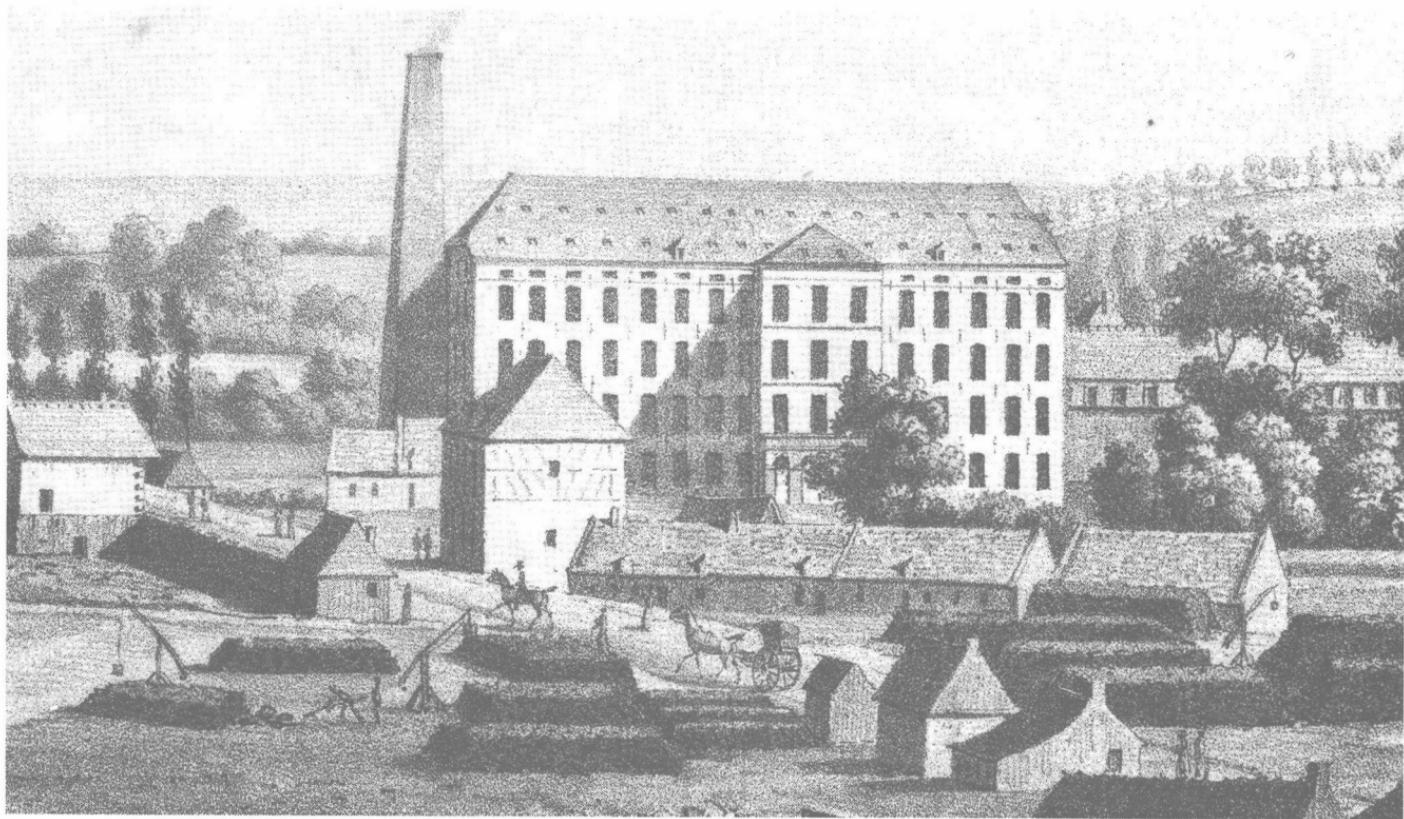
Quand Oberkampf commence à filer lui-même, il se guide sur le prix payé aux femmes par les Joly pour l'épluchage du coton. (64)

Toutefois les Anglais fabriquaient sans succès les linons et les batistes et n'avaient donc pu en inonder le marché français comme ils l'avaient fait pour le coton ; aussi ces articles de lin étaient-ils les seuls à nouveau qui se vendaient sans perte.

« En 1815, a lieu la liquidation de la société «Jean Joly, Samuel Joly et leurs fils.» Constituée en 1805 (8 germ. an 13) par M. Joly de Bammerville « avec son cousin germain Jean Joly l'aîné, cette société distincte entièrement « de «Samuel Joly et fils» exista seulement de 1805 à 1815. Formée dans un « esprit de famille, loin de servir à son union, elle eut les plus fâcheux résultats. « Jean Joly et son fils Victor, peu rompus aux affaires, ne savaient pas s'en « occuper efficacement et tout le poids en retombait sur Aimé et Jules Joly, « trop occupés avec leur propre maison. Cette liquidation fut longue, pleine « d'incidents pénibles et alors qu'on la croyait terminée, elle donna naissance « à des affaires litigieuses et à des procès qui ne finirent qu'en 1828. Ce fut par- « ticulièrement pénible pour Aimé Joly, puisqu'elles avaient lieu avec son « beau-père Joly de Remaucourt et son beau-frère Victor.» (69) La faillite de ce dernier intervint en 1826.

Le 31 mai 1816 eut lieu la licitation de divers immeubles indivis entre les Joly de Bammerville et Joly aîné. (acte Me Desains, non retrouvé) Mme Joly-Laval et Aimé et Jules se rendirent adjudicataires tant pour eux que pour Mme Oberkampf, Eric et Fernand (mineurs) du deuxième lot composé de la Buerie d'Isle, terrain de l'ancienne église St-Eloi, étang de Bas, portion de rivière et Corne de Vauban, au prix de 21 000 fr. Par acte du 27 juin 1816, les mêmes acquièrent de Possel, l'ancien associé, le restant de l'étang de Bas, le vivier de La Biette et le grand marais de Gauchy, capital 4 938 fr, acte ratifié à Metz le 30 juillet 1816).

(69) Joly (Clémence) op. cit.



Fabrique Blanche 1816-1889

Lithographie-Album Pingret et Brayer
(Voir note 70)

Filatures de M.M. Joly, à Saint-Quentin

Ensuite les Joly fondèrent la fabrique Blanche : filature, buerie et apprêt. Elle avait 40 000 broches et se trouvait à l'emplacement de la gare actuelle. Brayer la décrit ainsi : « Elle fut bâtie en 1816 dans l'intention d'y rassembler tous les perfectionnements acquis dans les machines et d'y former un ensemble capable de produire des fils égaux en finesse et en qualité à ceux des manufactures anglaises. Tous les métiers sont mis en mouvement par l'impulsion d'une machine à vapeur à double pression dont l'importation en France a donné un beau modèle à suivre dans les constructions de ce genre. Ce bel établissement est dirigé par des négociants actifs et instruits. » (70).

Joseph Eastwood, né en 1787, succède à J. Blanc comme chef d'atelier de constructions mécaniques. Il arrive en France engagé par Feray et les Joly, chez qui il travaille en mai 1817 ; John Hall, de Dartford, travaille aussi pour les Joly. Il doit monter les chaudières pour le blanchissage.

Mais la fabrique Rouge suscite à la même époque les réclamations des habitants du faubourg d'Isle. En effet, l'ancienne route de La Fère coupée, des terrains autrefois cultivés et des plantations aujourd'hui inondées, des habitations insalubres, un abreuvoir supprimé, voilà le résultat des dispositions autrefois prises par MM. Joly ; et M. de Baudreuil sollicite vivement l'appui du Préfet en faveur des pétitionnaires. On posera des repères pour fixer le point d'eau et M. Victor Joly devra en acquitter les frais. (71)

Le 14 octobre 1817, le duc d'Angouleme, venant de Soissons, visite les filatures hydrauliques de MM. Victor Joly, Benjamin Paillette, les établissements de blanchissage Pluchart-Brabant et l'apprêt de M. Dufour-Denelle. Il promet aux habitants et aux autorités sa protection.

A l'automne 1817, Feray justifie la différence de prix de 4 sols par aune entre leurs toiles et celles des Joly. « MM. Joly filent à l'eau (les trames) et cal- culent que le numéro commun pour compte de 70 portées revient à 30 sols « de filature par livre ; nous filons à bras, nous payons les intérêts d'un fond « trop évalué et disproportionné avec la masse des produits : le même numéro « nous revient à 36 sols. Cette différence de six sols par livre en donne une « d'un sol 6 deniers par aune de 70 portées. La main d'œuvre à Saint-Quentin « coûte 0,30 frs je paie ici 0,40 frs par aune de tissage (1 m 188) différence 2 « sols. Les frais d'équipage, de commission et d'ourdisage à Saint-Quentin : « 0,15, ici 0,20 frs, différence 1 sol. Ainsi mon prix de 44 sols par aune me laisse « moins de marge que celui de 40 sols à Saint-Quentin ! » (64)

Avec la démolition des fortifications, Saint-Quentin s'était fort agrandi, et quand on parla de refortifier la ville en 1818, ses habitants effrayés firent valoir que sur leur emplacement s'étaient élevées dix-huit filatures de coton, deux tissages de laine, trois apprêts, quatre usines secondaires (savon, etc) et trois blanchisseries. Le Conseil Municipal envoya trois délégués à Paris pour exposer les vœux des habitants : MM. Aimé Joly, Reneufve et Frédéric Arpin. Ils furent reçus avec chaleur par le duc d'Angouleme. Grâce à lui, le projet fut abandonné définitivement.

En 1819 une délégation de l'industrie Saint-Quentinoise à nouveau conduite par M. Arpin devant Louis XVIII fut favorablement accueillie. Elle venait attirer l'attention du pouvoir sur la perte causée par l'exportation en fraude des fils, malgré le décret de 1816 qui l'avait interdite.

(70) Pingret (Edouard) et Brayer, Monuments, établissements, et sites les plus remarquables du Département de l'Aisne. Paris, chez Engelmann, 1821 (planches).

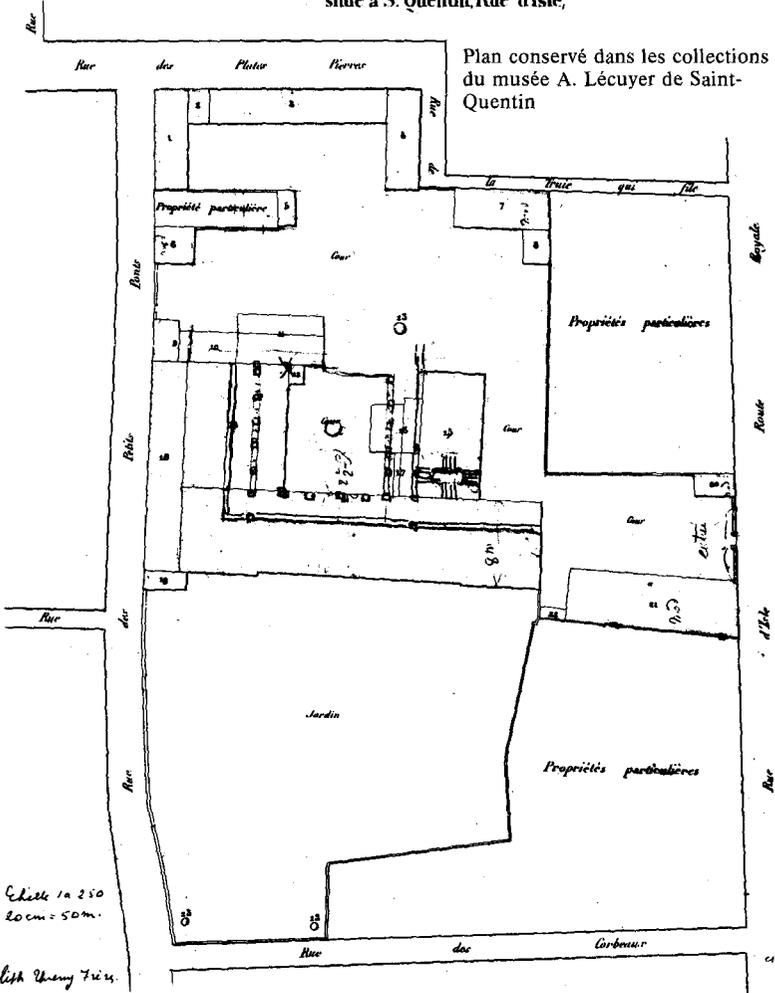
(71) Archives Municipales de Saint-Quentin, 3 D 40



DE L'ETABLISSEMENT DE L'ABBAYE D'ISLE

situé à S^t Quentin, Rue d'Isle,

Plan conservé dans les collections
du musée A. Lécuyer de Saint-
Quentin



Echelle 1/250
20cm = 50m.

Lith. Henry Frères.

- | | | |
|-----------------------|--|--|
| 1 Ecurie et magasin | 10 Escalier | |
| 2 Ecurie | 11 Bâtiments des cases | |
| 3 Magasin | 12 Ventilateurs | 18 Chaudières et pompe à feu |
| 4 Forge et menuiserie | 13 Filature et apprentis
servant aux batteurs | 19 Pavillon |
| 5 Pompes à incendie | 14 Filature | 20 Maison du portier |
| 6 Lieux d'aisances | 15 Filature | 21 Atelier de tourneur
et ajusteurs et magasins |
| 7 Hangard et remises | 16 Chaudières | 22 Escalier |
| 8 Magasin d'huile | 17 Pompe à feu | 23 Puits |
| 9 Grande cheminée | | |

En mai 1821, la duchesse de Berry se trouvant à Laon, une députation de la Chambre Consultative composée de MM. de Baudreuil, Ch. Patte et Jules Joly de Bammerville s'y rendit et lui offrit les plus beaux produits des manufactures. Elle accepta un service damassé en fil et une belle pièce de percale.

En 1821, les Joly, qui décidément mettent leurs pas dans ceux des moines, montent une filature de 23 000 broches avec tissage mécanique à l'abbaye d'Isle (72). Elle existera jusqu'en 1889.

« L'ancien monastère se composait de trois élégants bâtiments en briques et pierres flanqués aux angles d'ailes ornées de frontons et aussi de l'église inachevée. La façade et le perron garni de fer forgé donnaient sur la rue d'Isle dont les séparait un beau mur décoré de moulures et long d'environ 25 mètres, coupant l'actuelle rue Anatole de La Forge et l'actuel numéro 30. La façade méridionale de l'Abbaye donnait sur un jardin allant au sud de la rue d'Isle à la rue Villebois-Mareuil, alors rue du Petit Pont.» C'est ainsi que l'ancien associé de MM. Joly, M. Jourdain, décrivait l'établissement. (73)

«Sauf l'église et une partie du cloître qui ont été démolies, tous les bâtiments de cette importante maison ont été conservés - note Ch. Gomart en 1870 - De nouvelles constructions y ont été ajoutées depuis pour loger des machines préparatoires, mais dans toutes ces additions les propriétaires ont eu l'attention de respecter autant que possible les anciens bâtiments. Le corps de logis principal sur le jardin, l'escalier d'honneur et les voûtes de l'ancienne chapelle sont encore intacts.»

C'est tout à l'honneur des manufacturiers. On sait qu'il n'en sera pas de même après leur départ.

À l'expiration de la société fin 1823, Emile Oberkampf reste associé pour un quart dans celle de 1824 au capital de 1 000 000 fr. Mme Joly-Laval reste commanditaire pour un 24e, Aimé, Jules et Eric pour le reste. Cette société durera sous cette forme jusque 1832.

En 1823 a lieu l'exposition des produits de l'industrie française. «Le 24 octobre à midi et demi, Sa Majesté elle-même, entourée des grands officiers de sa Maison, a reçu dans la salle du Trône les membres du Jury central de l'Exposition. Ceux de Messieurs les manufacturiers, fabricants et autres admis aux prix réservés à l'industrie, ont eu l'honneur de les recevoir des mains du Roi... MM. Samuel Joly et fils ont reçu la médaille d'or pour un grand perfectionnement dans la finesse de leurs fils et de leurs tissus en coton.» (74)

Par ordonnance du Roi, la Croix de la Légion d'Honneur a en outre été accordée à M. Aimé Joly.

En 1824 on creuse des puits artésiens à la buerie d'Isle. Une médaille est attribuée aux Joly par le gouvernement pour l'application de cette récente découverte.

(72) Il s'agit maintenant de la nouvelle abbaye, rebâtie en haut de la ville.

Le couvent, attribué au District en 1790 et vendu en 1796, passe en l'espace de 25 ans, entre les mains successivement de : Leroy-Creteil, Canquoin, Blondel, Duez, Richard-Lenoir et du créancier de ce dernier, Chauvet. Il est adjugé aux Joly le 2 novembre 1821.

(73) Société Académique de Saint-Quentin, Mémoires, t. 51, p. 288.

(74) «Petites Affiches» 2 nov. 1823. Bibliothèque Municipale de Saint-Quentin.

Le 24 octobre 1824, Me Desains procède au partage entre les héritiers de M. Joly-Laval l'ancien maire, devenus majeurs. Il avait laissé une masse successorale de 1 700 000 fr. Le partage attribue les parts suivantes : Mme Joly-Laval 5/10^e et chacun des enfants 1/10^e.

Le dernier des fils, Fernand, cède sa part de la maison Samuel Joly le 1^{er} octobre 1825. Ainsi les propriétaires sont :

Mme Joly-Laval 121/240e

Aimé Joly 30/240e

Jules Joly 30/240e

Julie Oberkampf 30/240e

Eric Joly 29/240e

La Fabrique rouge construite à la Corne de Vauban était passée en 1816 à Victor Joly, qui ajouta à la filature un tissage de mousseline «qui rivalisait avec les tissus de Tarare.» C'est lui qui introduisit dans ses ateliers le tissage à la vapeur. C'est également lui qui exposera en 1823 devant le Jury des cotons filés parfaits allant du n° 213 au n° 291 et obtint la médaille d'or. En 1819 on n'avait pas dépassé en finesse le n° 200.

Depuis 1815 les établissements Joly aîné étaient distincts de ceux des Joly de Bammerville. Les fils ont à nouveau succédé aux pères, et ce sont d'une part Victor Joly et d'autre part Aimé, Jules et Eric qui gèrent les manufactures.

En 1825 intervient une coalition, rapidement réprimée. Elle demandait la réduction des amendes et l'augmentation des salaires.

En 1830, une raffinerie est montée dans l'ancienne Fabrique Rouge, gérée un certain temps par Fernand Joly. Cette usine, après avoir été reprise par M. Jacquemin, sera démolie en partie en 1839.

Un rapport remis à la Chambre Consultative par Jules Joly le 24 janvier 1825 donne les salaires des ouvriers à cette date :

Salaires ou gains journaliers :

tisseurs des campagnes	1,75
ouvrier fileur	2,75 à 3 fr (paie son rattacheur)
mécanicien	3,50
rattacheur	0,90 (11 ans)
ouvrière d'apprêt	1,25
ouvrier de buerie	1,50
ouvrière de buerie	1,00
ourdisseuse	1,25
trameuse ou bobineuse	0,75

En 1826 un autre rapport de Jules Joly sur les prix de revient des machines à vapeur : il est de 2 000 fr par cheval et la force des pompes à feu de la marque John Hall et fils, d'Hartford, montées chez les Joly est de :

20 chx en 1817, 30 chx en 1823, 10 chx en 1824, 10 chx en 1825.

Le 10 mai 1826 la dauphine coucha à Saint-Quentin. Elle visita les manufactures et le canal souterrain. Le commerce fit à cette occasion une exposition de ses produits. Un dîner et un bal furent donnés et trente demoiselles lui offrirent des fleurs.

Le 4 septembre 1827, Charles X allant à Saint-Omer visita les principales manufactures de la ville, notamment celle de Samuel Joly. «En peu d'instant

Sa Majesté vit préparer, filer, tisser le même coton, le blanchir, le teindre ou l'apprêter. Le Roi parcourut tous les étages, n'exprimant partout que contentement, prodiguant les encouragements et offrant aux dames tout ce que l'exquise politesse française peut suggérer. Sa Majesté daigna dire aux fabricants qu'elle n'avait rien vu de plus beau à Manchester et à Birmingham.» (75) C'est là que les vœux du commerce lui furent présentés dans une pétition par les mains de Jules Joly, signée par les principaux fabricants.

2 000 fr furent distribués aux ouvriers des Joly, ainsi qu'à ceux de Pluchart et Tausin.

Charles X était descendu à la sous-préfecture, depuis 1819 établie rue St-Thomas.

Peu après la Révolution de juillet, la maison Joly fait venir des machines et des constructeurs habiles d'Angleterre pour édifier à La Bussière près de Guise (communes de Flavigny-le-Grand et Beaurain) des usines hydrauliques. Cette filature compte 40 000 broches et son tissage mécanique de 250 à 300 métiers. Avant cette construction, les moulins de La Bussière sur la rivière d'Oise se composaient notamment de trois moulins à blé et un tordoir avec tous leurs ustensiles, un jardin potager, un pré compris dans l'enclave des dits moulins, bâtiments d'exploitation et terrain, le tout sur 2 ha 76.

« On prit modèle sur l'Angleterre pour les bâtiments, pour lesquels on « n'employa que du fer et des briques, ainsi que pour les moteurs hydrauliques et les métiers à filer et à tisser ; l'ingénieur anglais Fairbairn dirigea les « travaux. On adjoignit aux grandes roues qui faisaient mouvoir les machines « avec l'eau de l'Oise une pompe à feu pour parer à la baisse des eaux en été.

« Chacun des trois frères y allait à tour de rôle pour y passer quelques « jours. Leurs femmes les y accompagnaient souvent, et s'accommodaient de « l'installation primitive qu'elles y rencontraient pour ne pas quitter leurs « maris.

« Ces nouvelles usines apportèrent un grand développement aux affaires « de la maison, mais leur éloignement créa de grandes difficultés pour la « direction générale.

« Quelques voyages venaient aussi apporter une diversion salutaire. Les « rapports avec Paris étaient surtout fréquents, malgré la lenteur et le peu de « confort des communications. Ces Messieurs Aimé et Jules avaient pour « principe de visiter souvent les grands centres d'affaires, l'Alsace, par « exemple, qui pouvaient les intéresser, leur conserver d'utiles relations et « leur permettre de ne pas se laisser devancer par le progrès.

« Aimé s'occupait le plus spécialement de ce qui avait trait aux machines. « Jules avec sa tête fortement trempée et organisée, dirigeait surtout le mou- « vement des affaires, la correspondance, le portefeuille, etc, sans cependant « négliger la surveillance des usines.» (76)

L'établissement de La Bussière servit ensuite de modèle à celui que les manufacturiers firent installer dans les caves de l'abbaye d'Isle, et plus tard une de leurs filatures ayant été détruite par un incendie, elle fut remplacée par

(75) Annuaire de l'Aisne 1828. Biblioth. Mun. de Saint-Quentin PL 78.

(76) Joly (Clémence), op. cit.

un nouveau tissage mécanique ; et à une blanchisserie qui existait déjà dans cette usine, ils joignirent un apprêt pour les étoffes de coton.

Jusqu'en 1832, leur tissage ne se faisait qu'à la main. Les tisseurs avaient des appointements fixes, ou une prime convenue à l'avance. Les contremaîtres qui distribuait les chaînes préparées aux ouvriers résidaient généralement dans un rayon de 50 à 60 kilomètres autour de Saint-Quentin, depuis Cambrai, Valenciennes, Le Cateau, jusqu'à Vervins, Guise, Noyon, Péronne. Le nombre d'ouvriers occupés par la maison Samuel Joly était considérable : joint aux quelques quinze cents ouvriers qui travaillaient dans leurs établissements, il s'élevait ordinairement au total de 5 à 6 000.

Entre les contremaîtres et les fabricants s'établissait un compte qui se balançait ou par la représentation de matière, ou par la livraison de marchandise. Les bordereaux indiquaient pour chaque pièce le prix de la façon, la finesse, le coton employé et le nombre de duites (fils de trame).

Le 1^{er} janvier 1832, nouvelle société qui devait durer jusqu'en décembre 1835 et fut prorogée jusque juin 1836.

Aimé Joly, décédé en 1831 sera remplacé par sa femme et ses enfants ; Jules et Eric seront tous deux gérants. Chacun des associés, Jules, Eric, Julie Oberkampf et Mme Aimé Joly et ses enfants, possèdent un quart de l'affaire, soit 450 000 fr, le capital étant de 1 800 000 fr. Les deux gérants toucheront 15 000 fr et 1/5^e des bénéfices nets.

« Mais l'estimation des immeubles, rapporte Mme Joly, fut fixée à un prix trop élevé sans avoir la sage précaution de les soumettre à un amortissement convenable et de vouloir chaque année ajouter au capital comme valeur effective les dépenses d'entretien et le prix d'achat toujours indispensable de nouvelles machines.

Ce n'était acceptable qu'entre associés ayant les mêmes intérêts, mais ce fait eut par la suite de funestes conséquences en créant des illusions sur la valeur réelle du capital que l'on possédait. Ce qui, en présence de la réalité des faits, devait amener de grandes déceptions. » (76)

En 1833 survint l'incendie de la fabrique Blanche, qui causa de graves difficultés avec la compagnie d'assurances, Compagnie Royale, sous prétexte qu'on avait négligé de la prévenir du décès d'Aimé Joly, un des associés.

Par acte sous-seings privés du 20 septembre 1835, nouvelle société qui dura du 1^{er} juillet 1836 au 30 juin 1845, c'est à dire neuf ans. Elle avait les mêmes associés que la précédente, chacun pour un quart. Jules est seul gérant désormais avec 25 000 fr par an de fixe et 3/20^e des bénéfices nets sans qu'ils puissent excéder 30 000 fr. Les autres commanditaires n'ont plus aucune part à la gestion. Chaque associé devra laisser 300 000 fr en plus des immeubles. En cas de décès de l'associé gérant, la société sera dissoute de plein droit, mais non en cas de décès de l'un des commanditaires.

Le 9 juin 1835 le baron Oberkampf avait associé son fils Louis pour 1/10^e de ses bénéfices dans la société Samuel Joly et fils, « pour ce qu'il s'en occupait pour lui, » sans préjudice des émoluments servis par cette société à Louis.

La mort d'Oberkampf en 1838 n'apportera aucun changement dans la répartition des parts, car sa veuve et son fils Louis se substituent à lui en qualité de commanditaires.

Mai 1837 «La triste situation du commerce, qui n'avait pas encore produit « de répercussion fâcheuse dans la classe ouvrière de cette ville -écrit *le Guet-* « *teur* - a amené ces jours derniers une crise locale dont on s'est vivement « ému, mais que nous croyons pouvoir regarder comme terminée.

« Lundi les nombreux ouvriers de l'abbaye d'Isle ayant été soumis à un « nouveau tarif motivé par les circonstances, refusèrent de souscrire à la dimi- « nution ; pendant plusieurs jours des groupes animés parcoururent la ville et « les faubourgs ; le bruit courait que les ouvriers persistaient de plus en plus « dans leur opposition ; mais mieux conseillés ou mieux inspirés, la plupart « rapportèrent leur livret le lendemain et nous apprenons avec plaisir « aujourd'hui que tous ont repris leurs travaux. L'abbaye d'Isle, un des éta- « blissements de MM. Joly, et des plus importants du pays, occupe journalle- « ment plus de 300 ouvriers.»

Toujours en 1837, le duc d'Orléans, fils aîné de Louis - Philippe, et la duchesse d'Orléans, princesse de Mecklembourg-Schwerin, récemment mariés, firent au commencement de septembre une excursion à Saint-Quentin en quittant le camp de Compiègne. Ils furent reçus à la sous-préfecture par M. et Mme Villers.

Le duc et la duchesse visitèrent plusieurs établissements, entre autres l'abbaye d'Isle, et une très intéressante exposition où l'on avait rassemblé dans les salles de Fervaques tous les produits de l'industrie du département.

« Le duc pria Jules Joly de donner le bras à la duchesse pour la lui faire « visiter.

« Quelques dames, dont je faisais partie, raconte Mme Joly, avaient été « nommées pour accompagner la duchesse, et on me chargea de lui offrir une « corbeille de tissus choisis parmi les plus fins et les plus recherchés, fabri- « qués dans la ville et les environs. Elle l'accepta très gracieusement.

« Il y avait un grand dîner pour les autorités et les notables, suivi d'un bal. « La duchesse était agréable, grande, distinguée ; elle avait des yeux très « expressifs et une vivacité dans les idées qui donnait un grand charme à sa « conversation. Le duc était un cavalier accompli, plein de moyens, aimable et « populaire, sur lequel reposait pour la France des espérances qui peu de « temps après furent anéanties par la catastrophe qui causa sa mort prématu- « rée.» (76)

Jules Joly fait ensuite un voyage en Angleterre avec ses deux fils. Amédée y demeure pour bien apprendre la langue et étudier les machines et les affaires industrielles.

L'année 1838 marque le retour d'Arthur et Amédée à Saint-Quentin et leur initiation aux affaires de la maison.

En 1845 on opère la liquidation de la quatrième société commerciale. Plusieurs combinaisons furent envisagées pour le partage des immeubles, mais il ne put se faire à l'amiable, et il fallut les mettre en vente.

Aucun acquéreur ne s'étant présenté, il fallut recourir à une seconde, puis à une troisième adjudication après baisse. Amédée et Arthur Joly de Bammerville purent racheter l'abbaye d'Isle, le faubourg d'Isle et La Bussière, avec MM. Blain et Jourdain ; voici comment : Les adjudications ont lieu les 29 mai, 25 juillet et 4 octobre 1845. Les établisse-

ments industriels sont divisés en quatre lots situés tant à La Bussière qu'à Saint-Quentin.

Le quatrième lot se compose de l'étang de Bas et du marais de Gauchy de la contenance de 58 ha 45. Il est adjugé à M. et Mme Chantraine moyennant la somme de 62 500 fr. On sait que ces marais portent toujours le nom de leurs acquéreurs de 1845.

Les trois autres lots, composés le premier des filatures et tissages de coton de La Bussière, le deuxième de l'établissement de tissage, et filature de l'abbaye d'Isle, et le troisième des tissage, blanchissage et apprêt du faubourg d'Isle (fabrique Blanche) ont été adjugés à M. Prevot, négociant à Pont-Audemer, qui en a passé immédiatement déclaration en faveur de MM. Amédée et Arthur Joly de Bammeville, jusqu'à concurrence de chacun 4/10^e, de M. Blain jusqu'à concurrence de 1/10^e et de M. Jourdain pour le dernier dixième, moyennant le prix principal de 812 000 fr.

Les prix de cette adjudication ont été payés et employés en partie à combler le passif de la société, ainsi qu'il était stipulé au cahier des charges. Le 16 rue des Canonniers, siège de la maison depuis 1750, fut vendu après la nouvelle installation des bureaux dans un bâtiment neuf construit dans l'enceinte de l'abbaye d'Isle. Ils y demeurèrent jusqu'en 1889.

A cause de dissensions entre les anciens actionnaires, le nom de l'ancienne société ne put être conservé et devint «Joly frères et Cie». C'étaient maintenant Amédée et Arthur Joly de Bammeville les seuls maîtres de la maison. Jules Joly, formellement décidé à se retirer des affaires, ne voulut même pas prendre un intérêt dans la nouvelle société de ses fils. Il habita désormais Paris où il se consacra à la gestion de sa fortune.

EPHEMERIDES

« Un commencement d'émeute, mais qui n'a pas eu de suites graves -
« annonce Le Guetteur du 25 décembre 1845- a éclaté le 13 de ce mois à la
« fabrique de La Bussière près de Guise. Les ouvriers tisseurs, au nombre de
« 100, prétextant de l'injustice de l'augmentation dans les amendes imposées
« par le directeur pour les fautes qu'ils font dans les tissus, ont tout à coup
« cessé leurs travaux. Déjà même l'un d'eux avait saisi à la gorge M. Joly, l'un
« des nouveaux propriétaires, pour le forcer à lui faire de suite son compte et
« lui remettre son livret, sans pourtant se livrer à d'autres violences, malgré le
« refus qui lui en fut fait ainsi qu'à tous les autres.

« La fermeté des chefs de l'établissement arrêta sans doute les ouvriers, car
« dès le lendemain tout était calme dans le hameau de La Bussière, et le sur-
« lendemain ils reprirent leurs travaux comme de coutume.»

Le Guetteur : 6 septembre 1846 : Grève des fileurs

« Depuis trois jours une partie des ouvriers de l'abbaye d'Isle est en grève.
« Il résulte des renseignements que nous avons pris à la hâte qu'il n'est pas
« question, comme on l'avait dit d'abord, de diminution de salaire ou de chan-
« gement dans les heures. L'introduction de nouvelles machines n'est pour
« rien dans ce mouvement. Les ouvriers demandent une augmentation fon-
« dée sur le tarif des autres filatures.

« Nous ne savons si les établissements pris pour terme de comparaison sont
« dans des conditions analogues, et quelle doit être la juste proportion du
« salaire des fileurs selon le mécanisme des métiers. Quoiqu'il en soit, il est
« triste de voir désertier les ateliers au moment où le travail est plus que jamais
« nécessité par l'enchérissement des denrées alimentaires.

« Nous faisons des vœux ardents pour que le désaccord cesse, et pour que les
« ouvriers, sans renoncer à formuler leurs réclamations que les chefs ne peu-
« vent refuser de discuter avec bienveillance, reprennent au plus vite leurs tra-
« vaux. Les réclamants se sont abstenus de toute violence. On évalue leur
« nombre à une centaine, fileurs, rattacheurs et bobineurs. Mais si la grève
« dure, le chômage peut s'étendre à plus de 250 ouvriers.»

13 septembre 1846 : « Dimanche dernier, écrit le *Journal de l'Aisne*, on parlait
« à Laon de troubles à St-Quentin ; on leur assignait pour cause la cherté des
« vivres et l'on ajoutait qu'un détachement de la garnison de La Fère était
« parti pour Saint-Quentin ; ces bruits n'étaient pas seulement exagérés, ils
« étaient complètement faux. La population ouvrière de Saint-Quentin
« souffre cruellement de la cherté des vivres, mais elle sait que le désordre,
« loin de remédier au mal, y ajoute et le rend plus général. Le bon sens lui dit
« que le moindre obstacle apporté aux transactions éloigne les détenteurs,
« que la violence est le plus sûr moyen d'accroître la gêne des uns et les priva-
« tions des autres.

« La classe ouvrière se fie à la sagesse et au zèle de l'administration qui n'a
« jamais manqué de se préoccuper vivement de la détresse des travailleurs, et
« qui ne négligera aucun des moyens en son pouvoir pour leur venir en aide.
« La grève d'une partie des ouvriers de l'abbaye d'Isle avait probablement été
« mal interprétée au chef-lieu. Nous pouvons répéter que cette grève, du reste
« très fâcheuse dans les circonstances actuelles, n'a pas cessé d'offrir le carac-
« tère le plus pacifique. Les quelques mots publiés à ce sujet dimanche der-
« nier ont donné lieu à des réclamations. Dans deux lettres qui nous sont
« adressées, l'une signée : Nous tous, fileurs de l'abbaye d'Isle, l'autre : Un
« ami de la légalité, on soutient, contrairement aux renseignements qui nous
« avaient été fournis, que la cessation du travail avait été déterminée par une
« diminution de salaire.

« Cette diminution, nous dit-on, n'a pas été décidée tout d'un coup ; elle a été
« appliquée successivement, jusqu'à ce que, la mesure étant presque gêné-
« rale, les ouvriers fileurs se soient mis en grève, demandant à reprendre l'an-
« cien tarif, ou mieux encore, le tarif le plus bas en usage dans les autres fabri-
« ques.

« P.S. - Nous sommes heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que les
« difficultés qui existaient entre maîtres et ouvriers sont maintenant aplanies
« et que ceux-ci ont promis de reprendre leurs travaux demain à 5 heures et
« demie matin.»

20 septembre 1846 : « Les trois journaux de Saint-Quentin ont été induits en
« erreur : la grève des fileurs de l'abbaye d'Isle n'a pas cessé. Hier samedi,
« quelques ouvriers avaient exprimé l'intention de rentrer lundi ; on pense
« que leur exemple sera suivi ; nous regrettons d'apprendre que trois ouvriers
« ont été arrêtés comme prévenus d'avoir adressé des menaces à l'un de ceux
« qui n'ont pas quitté l'atelier.

« Le bruit a couru qu'une rixe avait eu lieu entre les fileurs en grève et les tis-
« seurs de la fabrique Blanche. Nous nous sommes assurés que ce bruit
« n'avait aucun fondement. L'attitude des fileurs a toujours été pacifique et
« nous espérons que le procès intenté à trois ou quatre d'entre eux n'aura pas
« de suites fâcheuses.

« Nous avons vu passer une cinquantaine d'ouvriers qui conduisaient en
« chantant la Marseillaise quelques uns de leurs camarades partant (au ser-

« vice) le sac sur le dos. Cette manifestation était si inoffensive qu'au coin de
« la rue des Canonniers le groupe s'est arrêté, hésitant à entrer dans cette rue
« qu'habitent MM. Joly, de crainte de se donner la moindre apparence de pro-
« vocation.

« Quoiqu'on doive penser au point de vue de la légalité de ce qu'on appelle
« la mutinerie des fileurs, on ne peut nier que leur position ne soit digne d'in-
« térêt. Si le règlement ne leur permet pas de réclamer contre une diminution
« tacite consentie ; si une absence de trois jours les expose, toujours aux ter-
« mes du même règlement, à une retenue de six jours de paie, les chefs de
« l'établissement auront néanmoins égard, nous ne pouvons en douter, aux
« souffrances et aux privations que la cherté des vivres impose à la plupart des
« travailleurs.

« Les entrepreneurs d'industrie ont à lutter contre une concurrence terrible,
« nous le savons, mais l'ouvrier qui parvient difficilement à nourrir sa famille
« par un pénible labeur de quatorze heures par jour n'a-t-il pas droit aussi à de
« vives sympathies ?»

24 septembre 1846 : « Nous pouvons annoncer cette fois avec certitude la fin
« de la grève des fileurs. (Elle avait duré trois semaines). Presque tous ont
« repris leurs métiers au commencement de cette semaine. Des quatre qui
« s'étaient éloignés, deux sont revenus. On espère que tous les bras inoccupés
« seront employés de nouveau et qu'aucune famille n'aura à souffrir plus
« longtemps des fâcheux effets d'un chômage déjà trop prolongé. Les quatre
« ouvriers emprisonnés comme prévenus ne sont pas encore relâchés. En
« usant d'indulgence, l'autorité serait bien sûre de marcher parfaitement d'ac-
« cord avec l'opinion publique.»

9 octobre 1846, Le Guetteur : « Jeudi dernier, dix ouvriers, de l'abbaye
« d'Isle étaient cités devant le Tribunal de Police Correctionnelle. En compa-
« raissant devant leurs juges, trois d'entre eux avaient déjà subi dix-huit jours
« d'emprisonnement préventif. Que s'était-il donc passé ?

« Le salaire ayant été diminué successivement pour les uns, et les autres se
« voyant sur le point d'être atteints à leur tour, un certain nombre d'ouvriers
« avaient quitté spontanément l'atelier. Or, comme il est difficile que cin-
« quante ou cent ouvriers se retirent bouche close, sans que l'influence de
« l'exemple ne s'exerce, de façon ou d'autre, on appelle cela coalition, délit
« prévu par l'article 415 du code pénal.

« La retraite simultanée et préméditée de tout un atelier n'est pas impossible.
« Ce sera une coalition ; car si l'entente n'a pas eu lieu avant, elle ne peut
« guère ne pas avoir lieu après.

« Deux cents ouvriers ne se jettent pas d'eux mêmes sur le pavé sans s'y ren-
« contrer et sans finir par se concerter, s'ils n'ont pas commencé par là. Aussi,
« pour peu qu'un Procureur du Roi le veuille, il n'y aura jamais de grève sans
« coalition, c'est à dire sans condamnation.

« Ici, toutefois, nous devons le dire, le Ministère Public et le Tribunal n'ont
« cherché le délit que dans quelques propos ou quelques démarches qui pou-
« vaient ressembler à des menées et à des menaces ; croyant l'avoir trouvé, ils
« n'ont pas usé de cette rigueur peu salutaire à laquelle certains tribunaux se
« sont fait un devoir de recourir en pareille circonstance. Sauf les trois jeunes
« fileurs qui avaient subi préalablement 16 jours de cellule, le tribunal a pro-
« noncé trois condamnations à cinq jours d'emprisonnement et cinq à trois
« jours ; deux prévenus ont été acquittés ! Les trois jours s'appliquent aux jeu-
« nes fileurs détenus préventivement.

« Nous croyons volontiers que si l'on eut prévu l'issue de la grève, on se fut
« moins hâté de poursuivre. En effet, cette grève n'a donné lieu à aucun
« trouble. On n'a pas eu à réprimer la moindre atteinte à la liberté publique.
« Les griefs des ouvriers étaient plus ou moins fondés ; mais assurément l'ins-
« tinct du désordre et la mutinerie gratuite n'entraient pour rien dans leur
« résolution.

« Quels étaient ces griefs ? Il nous serait difficile de les exposer en détail ; car
« ici la position des ouvriers est loin d'être nette et bien déterminée : c'est au
« point que les chefs d'ateliers ont pu, tour à tour et de très bonne foi sans
« doute, nier puis confesser une diminution de salaire. Les fileurs travaillent
« aux pièces ; ils sont payés à tant le numéro ; il y a des numéros plus ou moins
« avantageux ; l'état et la qualité du coton influent d'ailleurs sur la quantité de
« produits obtenus dans un temps donné. Les numéros sont comptés par
« séries et en cela chaque fabrique a ses usages. Dans l'une le salaire sera le
« même pour une série de deux ou trois numéros ; dans l'autre il est le même
« pour une série de quatre ou cinq, ce qui est évidemment une condition
« moins bonne pour le fileur. C'est ainsi dit-on, que les choses se passent à
« l'abbaye d'Isle.

« Il paraît aussi que les ouvriers n'assistent pas à la pesée de leurs navettes qui
« constitue, dans la proportion de la longueur du filé, le degré de finesse du
« numéro. Il se peut donc que les éléments du travail soient combinés de telle
« façon que le fileur gagne moins en travaillant plus. Manque-t-il de logique
« en appelant cela une diminution ? Dans l'espèce la diminution aurait été
« directe, c'est-à-dire qu'indépendamment des causes générales que nous
« venons d'indiquer, il y aurait eu baisse de tarif pour certains numéros. Il a
« été établi à l'audience qu'on avait négligé de prévenir les ouvriers de cette
« modification.

« On dira que l'ouvrier qui ne veut pas subir de diminution peut deman-
« der son livret, ou bien l'ayant consentie, se retirer quinze jours après la paie
« prochaine, suivant le règlement. Mais on est obligé de reconnaître, en cher-
« chant le côté moral des faits, tout ce que la position de l'ouvrier a de pénible
« et quelles dures nécessités l'enferment dans un cercle presque infranchis-
« sable.

« Un homme qui a passé sa vie à manier un métier ne devient pas du jour au
« lendemain propre à exercer un autre état. Fileur, il faut qu'il vive de la fila-
« ture ; or les établissements de ce genre ne sont pas très nombreux à Saint-
« Quentin et ils sont toujours à peu près pourvus. Le célibataire ira chercher
« du travail au hasard ; il bravera la chance du déplacement et le danger d'une
« misère plus grande ; mais il n'en est pas de même de celui qui a femme et
« enfants à sa charge.

« Nous parlions tout à l'heure du règlement de police intérieure auquel
« tout ouvrier admis dans une fabrique est censé s'être soumis. On a hérisé ce
« règlement de garanties de toute espèce pour le manufacturier. Nous voyons
« par exemple que toute absence sans permission expresse sera regardée
« comme inconduite et suivie d'une retenue sur la paie égale au temps qui
« aura été perdu, excepté pour l'absence du lundi qui sera punie du double.
« Trois journées consécutives d'absence priveront l'ouvrier de son travail, et
« la main d'œuvre arriérée sera perdue pour lui. Si cet article a été appliqué, la
« grève aura été punie par une retenue de six jours de paie pour chaque
« ouvrier.

« Celà vaut bien trois jours de prison non infamante.

« Nous voyons encore que l'ouvrier ne contracte pas seulement l'engagement
« de prévenir quinze jours à l'avance s'il est dans l'intention de quitter, à
« défaut de quoi la paie arriérée lui sera retenue. Dans tous les cas, les ouvriers
« de même nature ne pourront prévenir que deux à deux par quinze jours, le
« jour de la paie.

« Il importe certainement de prendre des mesures pour que la manufacture
« ne soit pas brusquement abandonnée. Un délai raisonnable de sortie est
« nécessaire ; mais à côté de ce luxe de précautions, à côté de cet article en
« vertu duquel la quinzaine peut être au besoin allongée d'une année, quelle
« garantie est donnée à l'ouvrier contre le chômage et les abus intérieurs ?
« Dans l'espace d'une quinzaine le manufacturier peut fermer et renvoyer
« tous les ouvriers. En cas de procès, les prud'hommes sont là ; mais combien
« d'abus d'autorité peuvent être commis, combien d'amendes peuvent être
« prononcées sans aucun recours !

« Il n'y a donc pas réciprocité. Il n'y en a pas non plus dans l'exécution de la
« loi qui n'atteint presque jamais les coalitions d'entrepreneurs. Loin de nous,
« encore une fois, la pensée de méconnaître la position parfois difficile et les
« services du manufacturier. La carrière industrielle est semée d'épines ; mais
« si quelqu'un souffre d'abord, c'est l'ouvrier.

« En présence de ces grèves, de ces agitations qui se manifestent de toutes
« parts, il importe aux chefs de fabriques de donner les mains à tout ce qui
« peut rendre les rapports mutuels plus réguliers et plus sûrs.

« Le Conseil des prud'hommes devrait, ce nous semble, être appelé à
« étendre davantage sa mission de paix et de conciliation, en discutant et en
« sanctionnant les règlements intérieurs qui sont la charte de l'atelier. Ne
« serait-il pas possible que dans chaque grande fabrique les ouvriers eussent
« leurs délégués chargés de débattre contradictoirement toutes les questions,
« toutes les difficultés qui surviennent de part et d'autres ?

« Pourquoi n'y aurait-il pas aussi une sorte de syndicat composé des délégués
« de chaque fabrique ou de toute autre manière ? Sans rappeler en rien les
« vices de la corporation, ces syndics viendraient en aide aux prud'hommes
« dans bien des cas et ils seraient les intermédiaires naturels entre la classe
« ouvrière et toutes les autorités. S'il en était ainsi, les grèves seraient moins à
« craindre, et en attendant quelque remède plus efficace, l'ouvrier
« aujourd'hui exposé à tous les inconvénients de l'isolement pourrait voir
« s'améliorer un peu sa situation morale et matérielle.»

*Le 7 mai 1848, le « Journal de Saint-Quentin » écrit : « Il y a quelques jours, M.
« Amédée Joly avait été forcé par les menaces de céder aux exigences de ses
« ouvriers de La Bussière et de signer l'engagement d'augmenter ses prix de
« façon. M. Droz, commissaire du gouvernement, a accompagné dans la jour-
« née de jeudi MM. Joly frères à La Bussière et s'est fait remettre l'écrit
« déposé à la mairie.*

*« Dans la nuit du jeudi au vendredi, vers deux heures du matin, des attroupe-
« ments menaçants se sont formés et ne parlaient de rien moins que de mettre
« le feu à la fabrique. M. Droz, éveillé par les cris, s'est présenté dans les grou-
« pes et a cherché à rappeler à l'ordre ; il a en vain employé les plus sages
« exhortations ; la foule n'a pas voulu l'entendre. On s'est porté sur lui à des
« violences qui ont failli mettre ses jours en danger. Il a eu la figure déchirée et
« meurtrie à coups de pioche. Transporté à la mairie, les ouvriers ont refusé de
« le rendre à MM. Joly qui le réclamaient énergiquement pour lui faire don-
« ner les soins nécessités par son état ; il a fallu payer une rançon en argent*

« pour obtenir qu'on le laissât transporter à Saint-Quentin. M. Droz est
« arrivé dans nos murs vendredi matin et a reçu les soins empressés des
« médecins ; son état n'inspire plus de craintes.
« Nous ne saurions trop louer la courageuse énergie du citoyen Droz qui a
« exposé sans hésiter sa vie pour défendre l'ordre et les propriétés.»

« Le même journal écrit le 17 décembre 1848 : «A la suite de l'élection de
« Louis Napoléon Bonaparte, la confiance renaît, la rente monte, l'or baisse.
« Nous pouvons espérer que dans quelques jours les affaires éprouveront une
« reprise considérable. Un grand nombre de commandes sont déjà parvenues
« à Saint-Quentin. Les expéditions qui avaient été arrêtées par suite de l'in-
« certitude vont reprendre leurs cours.

« Il y a lieu de croire que l'hiver sera plus favorable au commerce local qu'on
« ne pouvait l'espérer il y a peu de temps. Le travail dans les filatures ne va pas
« tarder, assure-t-on, à recommencer avec énergie ; la crise industrielle a créé
« des besoins nombreux ; avec la confiance qui renaît partout, le travail
« retrouvera une activité qu'il ne connaît plus depuis longtemps et un peu de
« bien-être visitera la maison de nos ouvriers, si malheureux depuis huit
« mois.»

24 décembre 1848 : « Plusieurs filatures de Saint-Quentin et des environs
« ont augmenté de quelques heures la journée des ouvriers. Si elle n'est pas
« encore complète comme par le passé, elle procure déjà un salaire plus satis-
« faisant qu'il ne l'a été depuis neuf mois. Les ouvriers se félicitent d'avoir
« voté pour Louis Napoléon Bonaparte, auquel ils attribuent ce commence-
« ment de reprise. Ils ont accueilli par des cris de «Vive Napoléon !» la nou-
« velle donnée par les chefs d'ateliers de l'augmentation de la journée de tra-
« vail.

« Quelques acheteurs ont repris le chemin de notre ville, et on parle de plu-
« sieurs ventes importantes. Hausse marquée des sucres et des cotons.»

24 février 1849 : « Le 14 de ce mois, quelques scènes de désordre ont eu
« lieu à La Bussière, près de Guise ; M. Arthur Joly, propriétaire et M. Ziegler
« directeur, ont éprouvé des mauvais traitements de la part des ouvriers. Cet
« évènement avait été rapporté à Vervins sous la forme d'une vaste émeute.
« La justice de Vervins et le Sous-Préfet se sont transportés sur les lieux. Par
« suite de cette visite et de l'instruction à laquelle ils ont procédé, plusieurs
« ouvriers sont arrêtés. Ils passaient lundi à midi dans les rues de Vervins
« qu'ils ont traversées en chantant.» (les suites de cet évènement ne sont pas
« mentionnées).

25 novembre 1849 : « Les affaires ont toujours la même activité dans les
« centres manufacturiers. Il n'y a pas en ce moment un seul métier inoccupé à
« Saint-Quentin. Les ouvriers qui après la Révolution de juillet (1848) ne
« gagnaient plus que 75 cts par jour et ne travaillaient plus que deux ou trois
« jours par semaine, gagnent à présent quatre à cinq francs par jour et font des
« semaines complètes.» (77)

Cependant si les salaires sont meilleurs, les règlements sont sévères pour
tous, et il s'y ajoute des conditions de travail souvent insalubres, comme le
docteur Bourbier avait pu le constater dès 1848 : (29-9)... « Dans les ateliers de
« filature l'air n'est pas suffisamment renouvelé, eu égard au grand nombre

(77) L'opinion exprimée dans ces articles de presse ne résulte pas d'un choix mais des titres disponibles à la Bibliothèque Municipale de Saint-Quentin.

« d'ouvriers réunis et à la température nécessaire aux travaux. Dans la carde-
rie le duvet en suspension dans l'air ajoute encore à l'insalubrité de l'atelier.
« Aussi les affections les plus observées sont-elles les affections de poitrine, et
« la phthisie pulmonaire en particulier.

« Cette terrible maladie entre pour 33 % dans les affections observées dans
« la classe ouvrière. C'est principalement dans les ateliers d'apprêt dont la
« température s'élève de 36 à 40 degrés, que les ouvriers sont le plus souvent
« sujets à cette maladie. Après la phthisie, les maladies le plus souvent obser-
« vées sont les scrofules causés par l'insalubrité des habitations et les vices du
« régime alimentaire, les cancers à l'estomac déterminés principalement par
« l'abus des liqueurs spiritueuses.» (78)

Journal de Saint-Quentin, 18 octobre 1850 : « On a parlé d'une contestation
« survenue entre MM. Joly d'une part, et une quarantaine d'ouvriers qu'ils
« emploient ordinairement d'autre part : à la requête de ceux-ci, le débat a été
« porté devant le Conseil des Prud'hommes de Saint-Quentin, qui, scindant
« l'affaire, a déclaré dûment fondée l'indemnité d'une journée et un tiers de
« travail, à laquelle ces ouvriers prétendaient. Voici comment les choses se
« sont passées :

« MM. Joly se plaignant d'un relâchement dans quelques parties de leurs vas-
« tes ateliers de l'abbaye d'Isle, voulurent y obvier en conférant des primes
« d'encouragement aux ouvriers les plus assidus, et par suite en frappant de
« retenue les ouvriers qui feraient preuve de négligence.

« Tous ceux que cette mesure concernait travaillent aux pièces. Le surcroît de
« labeur qu'on leur imposait devait donc, en définitive, militer en faveur de
« l'existence de leurs femmes et de leurs enfants.

« Mais, soit négligence systématique soit insouciance de leur bien-être, ces
« ouvriers se concertèrent et déclarèrent que d'ici à quinzaine, ils suspen-
« draient leurs travaux simultanément. Nous ne voulons pas rechercher si ce
« concert rentre dans les définitions du décret impérial relatif aux coalitions.
« Nous devons affirmer que la signification se fit de la manière la plus irrégu-
« lière, sur les escaliers, en sortant, et non dans le bureau de l'employé spécia-
« lement chargé de recevoir leurs plaintes et réclamations. Enfin la quinzaine
« s'écoule ; au nombre de trente environ, ils envahissent tumultueusement le
« bureau de cet employé, et, tous à la fois, demandent leurs comptes et leurs
« livrets.

« Les livrets furent offerts sur-le-champ ; mais, tous à la fois, ils déclarèrent
« qu'ils ne recevraient leurs livrets qu'avec leurs comptes.

« Le concert était flagrant. Nul n'ignore que, pour établir dans une filature les
« comptes d'une quarantaine d'ouvriers, il faut au moins un jour ; car chaque
« compte particulier exige des supputations assez compliquées ; il faut
« d'abord faire rentrer le coton qui se trouve dans les salles de métiers à filer,
« apprécier celui qui peut se trouver encore sur les broches, ou même le peser,
« voir si chaque fileur est arrivé à la quantité nécessaire pour obtenir la prime,
« échantillonner afin d'obtenir le numéro du coton, établir le prix du numéro,
« et enfin chiffrer afin d'arriver à la somme due à chaque ouvrier.

« Ce délai moral était prévu : on le refusa et on effectua une bruyante sortie.
« Enfin, le mardi 8 les comptes furent apurés et chacun reçut le solde de tra-
« vail qui lui revenait.

« Tel sont les éléments du procès plaidé vendredi dernier devant le Conseil
« des Prud'hommes. Les ouvriers prétendirent que leurs anciens patrons leur

« avaient occasionné une perte de temps, évaluée à une journée et un tiers ;
« de plus que cette perte de temps avait été tout à fait indépendante de leur
« volonté, et qu'à MM. Joly seuls il fallait l'attribuer.

« En conséquence, ils demandèrent que la journée du lundi, qu'ils avaient
« passée on ne sait où, et une partie de la journée du mardi leur fussent
« payées.

« Vendredi le Conseil des Prud'hommes, faisant droit à cette réclamation, a
« condamné MM. Joly au paiement de la sus-dite indemnité.»

16 juillet 1852 : « M. l'Inspecteur général de la Police a visité mercredi la
« Collégiale, la filature de MM. Joly frères et Cie, et celle de MM. Lehoul et
« Cie.

« Hier il s'est rendu chez MM. Cambronne et a visité les ateliers de ces hono-
« rables industriels.

« L'arrivée de M. Cazelles a été accueillie partout avec bonheur, car les
« ouvriers ont reçu de sa bouche même l'assurance que le gouvernement vou-
« lait que les améliorations promises par lui en faveur des classes ouvrières
« fussent apportées le plus promptement possible. M. l'Inspecteur général de
« la Police s'est enquis auprès des ouvriers et des contremaîtres de la position
« de tous, et en se retirant il a laissé dans les cœurs des espérances qu'ils ne
« tarderont pas à voir se réaliser. Les ouvriers de Saint-Quentin garderont un
« profond souvenir de la visite de M. Cazelles. L'aménité de cet excellent
« fonctionnaire a excité des éloges unanimes.»

Mais dix ans plus tard, avec la guerre de sécession en Amérique, l'euphorie
est dissipée. Le rapport de M. Berniville au Conseil Général le 28 août est pes-
simiste : « L'industrie cotonnière continue à souffrir. Les filatures obligées de
« s'alimenter avec des matières d'un prix exorbitant craignent de mettre en
« magasin des fils qui ne peuvent que leur préparer une grande perte ; de là un
« ralentissement dans le travail qu'il faut estimer à moitié de la journée. Les
« autres branches d'industrie dépendantes de la filature souffrent des mêmes
« souffrances qu'elle. Toutes ont réduit les heures de travail dans les mêmes
« proportions

« La matière première est une question vitale pour cette industrie. Les cotons
« américains entraient pour les quatre-cinquièmes dans les besoins, et
« aujourd'hui il est à craindre qu'une disette de cette matière n'amène un
« arrêt presque complet de ces établissements et par conséquent des tissages
« qui en dépendent. Les plus grands efforts sont faits par toutes les nations
« pour remplacer la production américaine, mais cette culture ne s'improvise
« pas. Plusieurs industriels de Saint-Quentin font des essais sur le tissage du
« lin ; ce sont de nouvelles études et des sacrifices à accomplir. (79) Mais c'est
« une initiative énergique dont il faut les féliciter, pour eux et pour leurs
« ouvriers, qui pourront ainsi avoir du travail pour l'hiver. (80)

Le 26 août 1865, Maurice Joly, neveu d'Arthur, qui était entré dans la
société en 1857 au retrait de Blain et d'Amédée Joly, quitte également Saint-
Quentin. M. Duflot-Blanchard reprend les parts de Maurice et restera seul
associé d'Arthur toujours sous la raison Joly frères.

Le 18 septembre 1874, visite du Maréchal Mac-Mahon Président de la

(79) Le lin n'est pas un inconnu pour eux, mais c'est son travail mécanique qui est nouveau.

(80) Rapport au Conseil général du 28 Août 1862. Journal de Saint-Quentin.
10 Sept. 1862 - Bibl. Mun. Saint-Quentin.

République, à Saint-Quentin. Il avait assisté aux manœuvres militaires et couché chez M. Mauduit au nouveau château de Marteville.

Après avoir visité les ateliers Hugues-Cauvin et Hurstel, il s'est dirigé par le faubourg d'Isle vers la manufacture de MM. Joly frères. Il a été reçu à l'entrée par MM. Jourdain père et fils et Duflot, qui lui ont adressé un compliment de bienvenue et l'ont guidé dans sa visite, en lui donnant sur leur industrie des détails que le Président écoutait avec le plus grand intérêt, s'enquérant aussi de la position des ouvriers.

En août 1877, à la veille du renouvellement des traités de commerce et de l'exposition de 1878, la Chambre de Commerce déclare : « Situation très fâcheuse pour presque toutes les industries, affaires de plus en plus difficiles et mauvaises. »

M. Carrette, dans son rapport au Conseil Général, suggère que si les incertitudes politiques peuvent être causes du marasme, (la Chambre est en effet dissoute) cet état de choses est surtout dû à la rage de produire qui remonte à 1872 ; on a tellement exagéré partout la production sans tenir compte aucun de la consommation, qu'on est arrivé à cet encombrement universel qui fait chômer l'atelier après avoir inconsidérablement rempli le magasin que la consommation est impuissante à vider. (81)

Les établissements Joly frères existèrent jusqu'en 1889.

La fabrique Blanche avait été rachetée par la Ville en 1880, dans le but d'agrandir la gare au moyen de ses terrains et de faire un square ensuite devant celle-ci. Mais la fabrique fonctionnait encore.

Les descendants de la famille avaient quitté la ville les uns après les autres, pour faire carrière dans les affaires de la capitale ou pour vivre de leurs rentes. Le 1^{er} juillet 1889 avait lieu l'adjudication publique de tous les bâtiments qui avaient composé l'actif de la dernière société.

La filature de La Bussière et deux maisons dans la rue d'Isle furent adjudgées, mais l'abbaye d'Isle resta longtemps à vendre. Mise à prix en 1889 pour la somme de 300 000 fr, ramenée ensuite à 240 000 fr, les édiles ne consentirent pas à adopter un projet qui aurait consisté à racheter l'abbaye pour y loger les Tribunaux, sur l'installation desquels la Ville était en procès avec le Département.

Finalement remis en vente en 1892 pour la démolition, les immeubles et le terrain de près d'un hectare furent adjudgés 130 000 fr à MM. Gillet frères, entrepreneurs. Ce prix ramenait le terrain à dix francs le mètre ! « Et il ne s'est pas trouvé un homme de sens et de goût au Conseil Municipal, s'écrie Elie Fleury en 1893, pour augmenter le domaine de la ville dans des conditions aussi avantageuses ! »

Les bâtiments de l'abbaye d'Isle furent alors démolis, sauf une partie qui résista jusque 1909, emportant alors dans ses ruines jusqu'au souvenir de ses derniers occupants.

Monique SEVERIN

Madame Severin tient à remercier MM. Georges d'Hauteville et Christian Girard pour l'aide importante qu'ils lui ont accordée.

(81) Journal de Saint-Quentin 29 août 1877 Bibl. Mun. Saint-Quentin.